



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**AVIS DE MOTION D'ANNONCE D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 49-2023
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 800 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MTMD ACCORDÉE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME PAVL – VOLET ACCÉLÉRATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION
DES RANG STE-AGATHE ET ST-JACQUES**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue le 10 octobre 2023 à 19h30, en présentiel au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette assemblée : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Nancy C. Demers et Jacqueline M. Lambert, ainsi que les conseillers messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Est également présente madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière. Absence : Nancy C. Demers


AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Madame la conseillère Sylvie Lambert, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera présenté et adopté, à des séances subséquentes, le règlement n° 49-2023 décrétant un emprunt de 2 800 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable accordée dans le cadre du programme PAVL - Volet Accélération pour la réalisation du projet de réfection des rangs Ste-Agathe et St-Jacques puisque les versements par le Ministère reliés à la subvention seront échelonnés sur plusieurs années;
- Dépose le projet du règlement n° 49-2023 décrétant un emprunt de 2 800 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable accordée dans le cadre du programme PAVL - Volet Accélération pour la réalisation du projet de réfection des rangs Ste-Agathe et St-Jacques;

Cet avis peut être consulté au babillard du bureau municipal situé au 174-A St-Antoine, à Ste-Sophie-de-Lévrard, durant les heures d'ouverture, puis également, sur le site Internet de la municipalité à : www.munstesophie.org.

**DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
ce 11^e jour d'octobre 2023.**

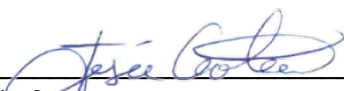


Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant le numéro de règlement n° 49-2023 de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement n° 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 11^e jour d'octobre 2023.**



Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière